

Compte rendu du registre de la séance du conseil municipal du 10 mai 2024 à 17h

L'an **deux mille vingt-quatre** et le dix mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de MALONS ET ELZE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean OLIVA, Maire
Convocation : 02 mai 2024

Présents : OLIVA Jean, COLADON Titouan, GUEZELLOU Dominique, FRECENON Michèle, AUQUIERE Patrick, DUMAS Philippe, MARC Michèle, ARZILIER Jean Marc, CHARBONNEAUX Michaël

Excusée : AMISSANO Magali

GUEZELLOU Dominique a été nommée secrétaire de séance

Présentation du nouvel agent, Corentin Domergue

En début de séance le maire présente le nouvel agent communal Corentin Domergue embauché depuis le 18 mars comme agent technique en remplacement de Didier .

Délibération pour valider les devis pour les travaux de réparation des dégâts d'orages du 9 et 10 Mars 2024 (routes de la Boissière, Elze, le Frontal et le Salzet).

Monsieur le Maire revient sur les dégâts causés par les importants épisodes cévenols que la Commune a subi durant les mois de mars et avril 2024.

Des routes communales sur les hameaux de la Boissière, Elze, Valouse, la Playsse et le Salzet ; il est nécessaire d'effectuer les réparations afin de ne pas accroître les dégâts et permettre un passage adéquat.

Des devis ont été demandés aux entreprises FROMENT BTP (07140 Les Vans) et BOYER TP (07460 Banne).

L'entreprise FROMENT BTP, moins disante, a été choisie pour effectuer les travaux pour les montants suivants :

La Boissière : 11870 € HT / 14244 € TTC

Elze : 9750 € HT / 11700 € TTC

Salzet : 6876 € HT / 8251.20 € TTC

Valouse et La Playsse : 4180 € HT / 5016 € TTC

La Commune règlera au SIVU des Hautes Cévennes à qui les factures seront adressées.

De plus, un administré autorise la Commune à créer un enrochement sur sa propriété sous La Rousse, à l'entrée de la Boissière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de faire effectuer les travaux sur les routes communales endommagées par les épisodes cévenols

CHOISIT l'entreprise FROMENT BTP pour effectuer les travaux selon les devis précités

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

Vote à l'unanimité

Délibération pour autoriser le maire à faire les démarches pour mettre à la destruction l'ancien camion et le saloir

Considérant que l'ancien camion de la commune est en état d'épave et que le saloir ne fonctionne plus, Le maire demande au conseil de pouvoir signer toutes les démarches afin que M LYOTARD Christophe épaviste professionnel puisse le récupérer pour sa destruction. La benne et son moteur électrique (identique au camion actuel) encore fonctionnels seront récupérés par la mairie .

Voté à l'unanimité

Délibération pour la mise en vente de la remorque communale (marque Knapik).

Monsieur le Maire expose que la remorque, de marque KNAPIK, achetée en 2015 ne correspond pas aux besoins des Agents Communaux dans son fonctionnement et reste très mal aisée à manier sur les routes communales et les endroits difficiles d'accès dans les hameaux. Il est envisagé d'acquérir une remorque tribenne avec un système hydraulique permettant un versement du matériel de voirie (goudron, sable, enrobé...) à l'arrière mais aussi latéral (des deux côtés).

Afin de financer une partie de cet achat, il est proposé à l'Assemblée de mettre en vente la remorque KNAPIK ; elle a été achetée en 2015 pour un montant de 4000 € TTC et revêt un bon état général.

Les modalités de la vente seront les suivantes :

- **Mise en vente à 2000 €**
- **Publicité sur le site internet, l'affichage communal et autres réseaux locaux**
- **Choix de l'acheteur par tirage au sort**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de mettre en vente la remorque KNAPIK

ACCEPTE le prix de vente de 2000 € selon les clauses exposées

AUTORISE le Maire à signer les documents concernant ce dossier

Vote à l'unanimité

Délibération pour autoriser Mr Sylvain MARC à aménager un chemin sur la parcelle municipale D 474 pour accéder à ses parcelles cultivées.

Le maire informe de la demande de Sylvain MARC afin de créer une portion de chemin sur la parcelle communale D474 située à Pialouzet de Gagnieres pour les besoins de son exploitation. Une convention sera établie.

Me Michèle MARC ne prend part au vote

Voté à l'unanimité.

Délibération pour valider le soutien, à hauteur de 2000€, à la commune de Concoules pour la réparation du liner de sa piscine municipale. L'ensemble des communes du collectif des maires des hautes Cévennes a été sollicité pour ce soutien.

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des Communes du Collectif des Maires des Hautes Cévennes a été sollicité pour une demande de soutien financier provenant de la Commune de Concoules, afin d'effectuer des réparations du liner de leur piscine communale. Considérant que les habitants des communes du secteur fréquentent la piscine en période estivale,

Considérant que les tarifs restent attractifs malgré des coûts de fonctionnement importants, Considérant que la piscine est un atout touristique essentiel pour Concoules,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de répondre positivement à la demande de la Commune de Concoules

